



Déclaration liminaire - CTA du 20 novembre 2018

Le gouvernement entend « garder le cap » malgré une politique libérale qui engendre de plus en plus de mécontentement ...

Les infirmières, qu'elles soient hospitalières, de l'éducation nationale, salariées du privés ou libéraux, sont les grandes oubliées du Plan Santé 2022 annoncé par le Président de la République alors qu'elles espéraient enfin trouver leur juste place dans le système de santé. C'est pourquoi 16 organisations de la profession dont le SNiCS-FSU appellent à une mobilisation générale aujourd'hui.

Pour les infirmières un seul mot d'ordre : rappeler aux tutelles qu'il ne peut exister de transformation du système de santé efficiente sans reconnaissance et valorisation équitable des acteurs de première ligne que sont les 660 000 infirmières et infirmiers.

Le SNiCS-FSU a assisté, en septembre, au séminaire "parcours 0-6 ans" organisé conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et des solidarités et de la santé ; Alors que le ministre de L'EN nous assure qu'il ne reviendrait pas sur l'arrêté et les textes réglementaires de 2015, le discours des 2 ministres relatif au parcours santé-accueil-éducation de 0 à 6 ans est pour le moins ambigu.

Au lieu de regarder les besoins des élèves, les discussions ont tourné en boucle autour des difficultés des médecins de l'éducation nationale et leur incapacité de réaliser l'intégralité de la visite médicale obligatoire de la sixième année, fixée par la loi, en prétextant un manque de médecins scolaires. (Rappelons qu'il faut moins de 300 équivalent temps pleins de médecins pour réaliser 100% des bilans de santé de la 6ème année et que l'on compte plus d'un millier de médecins de l'éducation nationale, 7800 pédiatres et plus de 100 000 généralistes. Généralistes qui n'attendent que la codification de cet acte pour le réaliser.)

Ce séminaire n'a que l'apparence de la démocratie car il occulte les vrais débats et vise à contourner l'avis des infirmières et des organisations syndicales.

Ils plébiscitent une offre territoriale de santé avec l'ARS en coordinateur et demandent la création de « maison de l'éducation » pour rassembler en un seul lieu tous les acteurs réunis autour de l'enfant.

Nous ne sommes pas dupes, nous voyons revenir l'ancien service de santé scolaire qui avait été dissout car obsolète et inefficace pour les besoins en santé des élèves.

Le SNiCS-FSU mettra tout en œuvre pour défendre la profession et les besoins en santé de tous les élèves.

Sandie CARIAT secrétaire académique SNiCS-FSU
Infirmière au Collège de Clermont L'Hérault
0616884969



Déclaration SNUIPP-FSU au CTA du 20 novembre 2018

Madame la Rectrice, les enseignants vont mal : M. Blanquer ne cesse de multiplier les injonctions qui exaspèrent les professionnels de terrain. Plutôt que de s'appuyer sur leur expertise, notre ministre applique une politique rétrograde et uniquement descendante : manuels scolaires prescrits, contenus d'animations pédagogiques imposées aux formateurs, évaluations inadaptées et contraintes... les exemples sont légions. D'un métier de concepteurs, nous basculons progressivement vers un métier d'exécutants. Pas surprenant alors d'apprendre que des étudiants pourront s'improviser enseignants comme le permettra la loi d'orientation que vient de présenter le ministre... lui qui avait juré qu'il ne légifèrerait pas !

Par ailleurs, l'apparition de postes intitulés « **RH de proximité** » dans deux départements - pilotes de l'Académie de Montpellier ne peut que nous alerter. Madame la Rectrice, pourquoi cette expérimentation dans la précipitation (appel à candidature précipité le 15/09 pour une prise de fonction le 1er octobre) sans discussion préalable avec les représentants du personnel, pilotée à distance par le Rectorat avec des DASEN dessaisis de toute responsabilité ?

Ce sont donc 3 ETP pour le Gard et 2 demis pour la Lozère (vite convertis en 2 ETP). Les enseignants recrutés en toute opacité sur ces postes à profil, sur moyens départementaux, sont appelés à intégrer des équipes pluri-disciplinaires, avec psychologues et personnels administratifs. Faut-il relier ce dispositif à la mort programmée des CHS-CT et des CDAS ? Est-ce la remise en cause des missions des IEN et de la gestion de proximité des DSDEN ? Doit-on voir dans cette expérimentation la volonté de masquer le manque de postes adaptés et l'indigence de la médecine du travail ?

Enfin suite aux annonces par voie de presse de la mise en place d'un statut pour les directeurs et les directrices d'école, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la mise en place d'un statut hiérarchique. Car s'il y a urgence à améliorer la situation de la **direction de l'école**, les réponses se trouvent dans l'augmentation des temps de décharges, la mise en place d'une aide administrative pérenne assurée par des personnels formés et la simplification des tâches administratives. Ce n'est pas l'absence de statut hiérarchique qui ruine le moral des directeurs : c'est entre autres, la gestion par les statistiques, l'abondance d'enquêtes inutiles et chronophages mais aussi le manque de soutien de la hiérarchie que dénoncent trop souvent nos collègues sur le terrain. Le SNUipp et la FSU exige l'ouverture des discussions prévues dans l'agenda social sur le sujet.

Concernant le bilan de la rentrée 2018, nous soulignerons 2 points : les effectifs de classe beaucoup trop élevés dans le premier degré et la situation alarmante de la scolarisation des élèves en situation de handicap. **Concernant les effectifs**, comme c'est le cas depuis plusieurs années, cette rentrée est encore marquée par de très nombreuses situations de sureffectifs dans notre académie. En effet, Lozère mis à part, ce sont près de 30% des écoles qui ont des moyennes égales ou supérieures à 25 élèves par classe, 147 écoles (dont 109 maternelles) ont même des effectifs supérieurs à 27 élèves par classe. Dans ces écoles qui sont en sureffectif, **la maternelle** est la grande perdante des opérations de carte scolaire depuis plusieurs années puisque la moitié (50,19%) des écoles dans cette situation sont des écoles maternelles. La maternelle, variable d'ajustement des opérations de carte scolaire, paie au prix fort la gestion comptable du système éducatif ! La scolarisation des 2,5 ans est devenue peau de chagrin et les moyennes des écoles maternelles n'ont cessé d'augmenter : quand on ouvre très peu de poste en maternelle et qu'on puise dans ses ressources pour ouvrir en élémentaire faute de dotation budgétaire à la hauteur, cela se traduit par une dégradation des conditions d'accueil et d'apprentissage à l'école première ! Si début des apprentissages dans de bonnes conditions à l'école maternelle et réduction des effectifs par classe sont reconnus comme des leviers essentiels de la réussite scolaire, force est de constater que nous sommes loin du compte dans notre académie. Et ce ne sont pas les effets de vitrine des dédoublements en REP réalisés au détriment des autres écoles et les dispositifs « scolarisation des moins de 3 ans » trop peu

développés qui vont faire oublier le sous-investissement dont souffre encore les écoles de notre académie pour assurer la démocratisation de la réussite scolaire.

Enfin, la FSU est très inquiète concernant le sort de nombreux **élèves en situation de handicap** dans le 1er comme dans le 2nd degré. Absence d'AVS contrairement aux préconisations de la MDPH mais surtout absence de places en ULIS pour des élèves qui ne pourront pas être scolarisés ou qui se retrouveront en souffrance dans des classes ordinaires. Dans la plupart de nos départements, les ULIS-école atteignent quasiment toutes le plafond de 12 élèves et les listes d'attente s'allongent déjà, 3 mois après la rentrée scolaire. Dans le second degré, les ULIS-collège de notre région ont vu leur effectif grimper de façon inquiétante bien au-delà du 10 élèves par dispositif préconisés par les textes officiels, cet effectif pouvant même atteindre les 16 élèves dans certains établissements. Cela est d'autant plus inquiétant que de telles conditions de travail ne permettent ni d'accueillir tous les élèves ayant une notification MDPH, ni de respecter une constitution de groupe d'élèves qui veille à « une compatibilité de leurs besoins et de leurs objectifs d'apprentissage, condition nécessaire à une véritable dynamique pédagogique » comme le demande le BO du 27 août 2015. La situation est d'autant plus tendue et préoccupante que les places disponibles dans les établissements spécialisés gérés par l'ARS (ITEP, IME) sont de plus en plus rares et que de nombreux élèves en relevant occupent des places en ULIS ou se retrouvent en classe ordinaire.

Le ministre Blanquer ne veut pas parler de moyens ! Treize ans après la promulgation de la loi sur le handicap de 2005, ce n'est pas la meilleure façon d'envisager la scolarisation de ces élèves et lever les angoisses des familles. C'est pourquoi nous souhaitons, Madame la Rectrice, que la situation des ULIS soit examinée lors de ce CTA, afin que des solutions puissent être trouvées pour pallier cette situation d'urgence : solutions en termes d'ouverture de dispositifs supplémentaires et en terme de départ en formation spécialisée pour nos collègues se destinant à enseigner en ULIS.



SNES – Section académique de Montpellier

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81

s3mon@snes.edu – www.montpellier.snes.edu

CTA du 20 novembre 2018

Déclaration du SNES-FSU

Madame la Rectrice, Mesdames, Messieurs

Avec près de 40% d'enseignants en grève dans le second degré le lundi 12 novembre 2018, c'est un mécontentement profond qui s'est exprimé. L'ampleur des attaques contre la Fonction publique et plus particulièrement l'Éducation nationale explique cette forte réaction.

Alors que les personnels sont confrontés à une hausse du nombre d'élèves, que les difficultés du métier ont été mises en évidence à l'occasion de l'agression commise sur une enseignante à Créteil, le gouvernement répond en amplifiant sa politique de suppression de poste pour la rentrée 2019 (- 2 650 postes) et les suivantes.

Les solutions au problème de la violence à l'école ne sont pas simples, mais rien ne sera possible sans que soient réalisées les conditions d'un travail collectif quotidien de l'ensemble des personnels : enseignants, CPE et AED, AESH, personnels médico-sociaux, équipe de direction. Pour y parvenir, les équipes doivent disposer des moyens nécessaires : humains, formation, concertation, soutien aux projets de prévention de la violence... et les suppressions de postes annoncées au budget 2019 empêchent toute amélioration durable de la situation sur ce sujet.

Si l'on ajoute à cela la faiblesse des rémunérations (moins de 2 000 € par mois après 10 ans de carrière pour un certifié à bac+5), les menaces sur les missions des Psy-EN, l'insuffisance du nombre de personnels de vie scolaire, des conditions de travail très détériorées en collège, des menaces sur l'éducation prioritaire, une réforme des lycées qui met en concurrence les établissements, les disciplines, les personnels et les élèves, trop c'est trop !

Les propos du Ministre de l'Action et des comptes publics enfoncent le clou : renforcement du poids de la précarité dans la Fonction publique, détricotage très défavorable du code des pensions.

La volonté du Ministre de récuser la colère en minimisant les taux de grévistes ne convainc personne et certainement pas l'opinion publique : 72% de nos concitoyennes et concitoyens soutiennent la journée de grève. Parmi les personnes interrogées dans ce sondage, nul doute que plusieurs reconnaissent les conditions d'étude de leurs enfants dans des classes toujours aussi surchargées de la maternelle à la Terminale.

Ce déni de réalité et l'invocation perpétuelle à la confiance ne trompent donc plus personne sur les réelles intentions du gouvernement : développer discrètement en France des réformes inégalitaires pour les élèves et libérales pour tout le système éducatif. Pour atteindre ces objectifs, la volonté de mettre au pas les fonctionnaires est manifeste : mesure vexatoire avec le retour de la journée de carence, baisse organisée des salaires et des pensions, remise en cause des droits paritaires en CAPA et CHSCT.

La FSU, en faisant l'analyse des documents préparatoires à ce « CTA bilan de rentrée », regrette que ce déni des réalités touche aussi notre académie avec une volonté manifeste d'évacuer les sujets épineux :

- aucun bilan des affectations dans Parcoursup pour mieux cacher peut-être les centaines de candidats qui ont abandonné ou se sont résolus à un choix par défaut
- aucun point d'étape sur la mise en œuvre des réformes au lycée professionnel et au lycée général et technologique. Des engagements sur les concertations académiques et un calendrier en

cohérence avec la communication de vos arbitrages, Madame la Rectrice, sont pourtant indispensables et attendus.

La rentrée 2019 s'annonce plus mouvementée qu'aucune autre dans l'académie compte-tenu de la mise en place de réformes et de nouveaux programmes à la va-vite, dans une grande et inquiétante impréparation, et sans aucune concertation réelle avec les personnels.

Remise en cause du statut des fonctionnaires, salaires et retraites diminués, réformes contestées du bac, du lycée général et technologique, du lycée professionnel, pression aux heures supplémentaires, remise en cause de la professionnalité des enseignants du premier degré, réforme inacceptable de la formation initiale, classes surchargées de la maternelle à la Terminale : la FSU proposera des suites les plus unitaires possibles à la grève du 12 novembre et appelle dans l'immédiat l'ensemble des collègues à s'exprimer en participant aux élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre.



CTA du 20 novembre 2018 Déclaration du SNEP-FSU

Madame la Rectrice, Madame la Présidente des associations sportives de notre Académie,

Vous avez fait de l'augmentation de la pratique sportive un engagement fort, répondant ainsi à l'un des mandats du Président de la République.

Comme organisation syndicale très représentative des enseignants d'Éducation Physique et Sportive, le SNEP-FSU ne peut que s'en féliciter. Le sport est encore bien trop mésestimé en France et vu essentiellement par l'angle des spectacles sportifs ou par ses apports sur la santé, le bien-être, ses aspects socialisants. Ces dimensions dont nous ne nions pas l'importance occultent bien trop souvent celle d'une culture vivante, d'un construit de l'humanité qu'il convient, pour comprendre et agir sur le monde, de s'approprier comme l'ensemble de ce qui fait culture. Le rôle de l'École est ici incontournable et essentiel.

L'attribution à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques a déclenché, dans la suite des engagements, la construction de politiques interministérielles pour que la prise en compte du sport, des activités physiques et sportives soient plus effectives et puissent se développer dans les différents secteurs. Nous sommes, de ce point de vue, extrêmement dubitatifs quant à la politique menée au sein du système éducatif. La politique « sportive » du ministère de l'Éducation nationale ne saurait se suffire de l'organisation d'événements ponctuels tels que la journée du sport scolaire ou encore la semaine olympique, si la volonté est bien celle de développer les pratiques physiques en France.

Nous vous avons déjà alerté sur les programmes d'éducation Physique et Sportive en collège qui tournent le dos aux acquisitions spécifiques à viser dans les disciplines sportives, nous vous avons également alerté sur le fait qu'on ne peut prôner l'importance du sport dans tes discours et dans le même temps ne pas prendre en compte ces acquisitions dans la certification lors du Diplôme National du Brevet (quel signal est renvoyé aux élèves ?).

Aujourd'hui, nous sommes face à une réforme du baccalauréat qui ne prend pas la mesure des enjeux éducatifs autour des questions du corps, de la pratique physique, sportive et artistique.

Alors qu'avant la réforme nous disposions, en dehors des cours obligatoires, de la possibilité de créer un enseignement d'exploration en seconde (5 heures), d'un enseignement facultatif en seconde, première et terminale (3 heures) et d'un enseignement de complément en première et terminale (4 heures), nous nous retrouvons aujourd'hui avec la possibilité d'organiser un enseignement facultatif en première et terminale de 3 heures. Nous sommes donc face à une diminution des possibles et à une diminution horaire conséquentes quand dans le même temps on vise à faire de la France une « nation de sportifs ». Toutes les études nous montrent que le décrochage des pratiques survient lors du passage du collège.

Par ailleurs, dans la logique de la construction des parcours pour les élèves, les questions de l'orientation vers les métiers du sport sont insuffisamment bien traitées. L'oral des épreuves terminales du baccalauréat aurait pu permettre cette réflexion à la condition de créer un enseignement de spécialité. Or, les pratiques physiques, le sport, le corps sont les grands absents des enseignements de spécialités proposés.

Il aurait été judicieux de notre point de vue de programmer cet enseignement de spécialité qui aurait pu prendre la forme de « sport et société, sport et performances ». Cette proposition aurait permis de développer des travaux sur les liens entre sport, pratique physique, corps et les disciplines qui les éclairent : physique, mécanique, mathématiques, physiologie, anatomie, mais aussi du point de vue économique, politique, des sciences sociales, de la philosophie ...